

ARRETE MUNICIPAL N°2016-39

23 décembre 2016

ARRETE INSTAURANT UNE CIRCULATION ALTERNEE ALLEE CERISIER AGATHE LE MARDI 3 JANVIER 2017

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;
- Vu la demande présentée par la société KREMEUR TP pour réaliser des travaux de raccordement neuf et de pose d'un regard sur la parcelle cadastrée section 12 n°279 à hauteur du 3A allée Cerisier Agathe à compter du mardi 3 janvier 2017 ;
- Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une circulation alternée sur une voie par feux manuels pour assurer la sécurité de ces travaux du 3 janvier 2017 jusqu'à la fin des travaux ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETONS

Article 1 :

La circulation sera alternée sur une voie par feux manuels à hauteur du 3A allée Cerisier Agathe, du mardi 3 janvier 2017 jusqu'à la fin des travaux de raccordement effectués par la société KREMEUR TP.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Courcelles-Chaussy

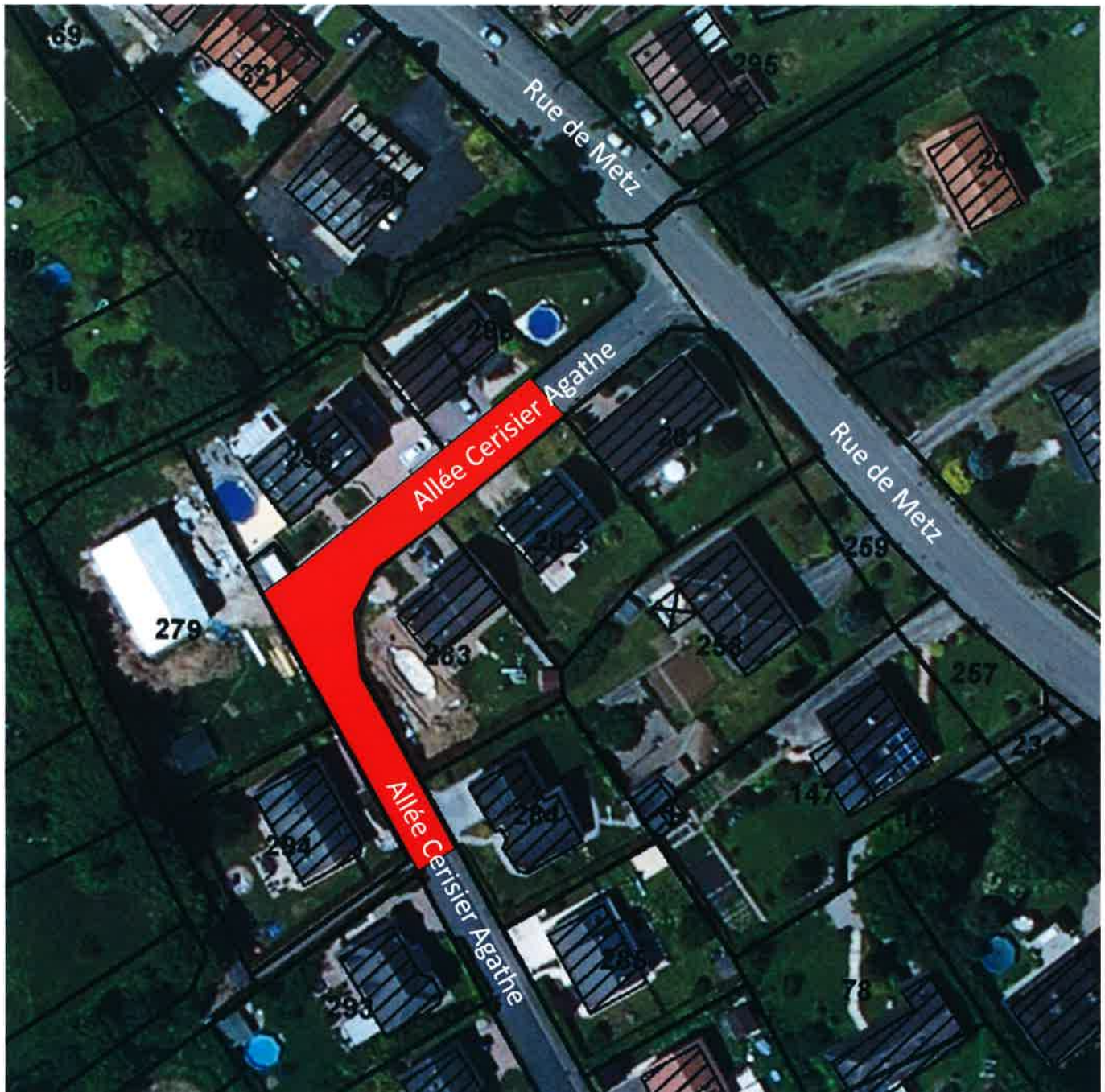
Fait à Silly sur Nied, le 23 décembre 2016


Par délégation, Le Maire-adjoint
Nicolas OLEKSIUK
Signature et cachet


ARRETE MUNICIPAL N°2016-39

23 décembre 2016

Annexe : Zone potentielle de circulation alternée



 Zone potentielle de circulation alternée à compter du mardi 3 janvier 2017